

<p style="text-align: center;">DOCUMENTS A PRODUIRE</p> <p style="text-align: center;">POUR UNE PROCEDURE JAF</p>

- Photocopies carte d'identité (recto verso) des deux époux,
- Photocopies livret de famille,
- Acte de naissance de moins de 3 mois des époux et enfants en *original et photocopie*, (marie de naissance)
- Acte de mariage de moins de 3 mois en *original et photocopie*, (mairie de mariage)
- Photocopies du dernier avis d'impôts sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation,
- Photocopies des justificatifs de ressource de chacun des époux (3 derniers bulletins de salaire, traitement, justificatifs d'allocations familiales, pension de retraite, pension alimentaire, rente CPAM, rente invalidité, RSA, AAH, CAF...),
- Photocopies des justificatifs de charges de chacun des époux (dettes, quittances de loyer, factures électricité, gaz, tel, assurances, prêt, mutuelles, internet, eau, crédit conso, scolarité, cantine, garde d'enfant, loisirs...)
- Photocopies carte vitale ou CMU de chacun des époux,
- Photocopies justificatifs de domicile des deux époux si logement distinct.
- Jugement de divorce, JAF ou séparation de corps antérieurs.

Toutes les copies doivent être faite en doubles exemplaires